

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Adoption du règlement sur la prise en charge par la MRC BEAUCE-CENTRE de l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet.

RÈGLEMENT N° 223-A-23

RÈGLEMENT N° 223-A-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 223-21 FIXANT LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MRC BEAUCE-CENTRE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION LORSQUE LE MOYEN DE DÉSINFECTION EST LE RAYONNEMENT ULTRAVIOLET.

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté BEAUCE-CENTRE a déclaré sa compétence en matière d'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et ce, sur le territoire de toutes les municipalités locales faisant partie de son territoire, sauf pour l'émission des permis d'installations septiques pour les résidences nouvelles, en vertu de son règlement 126-09 adopté le 12 août 2009;

ATTENDU QU'aux termes du second alinéa de l'article 87.14.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22), la MRC BEAUCE-CENTRE peut prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet;

ATTENDU QUE la MRC BEAUCE-CENTRE souhaite modifier le règlement 223-21 afin d'ajouter le bassin versant du lac Fortin dans la municipalité de Saint-Victor;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 20 septembre 2023;

SUR LA PROPOSITION DE _____, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement N° 223-A-23 comme suit :

SECTION I

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Article 1-

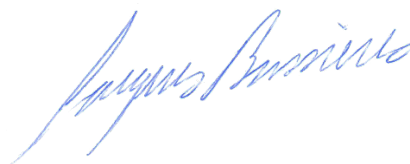
L'article 1 du règlement 223-21 est modifié par le retrait du 2^e paragraphe.

Article 2- Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.



Jonathan Bolduc
Préfet



Jacques Bussièrès
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	20 septembre 2023
Projet de règlement :	20 septembre 2023
Adoption du règlement :	18 octobre 2023
Entrée en vigueur :	28 novembre 2023